



Département
de Saône-et-Loire
Arrondissement d'Autun
Canton de Saint-Vallier

**SEANCE DU
17 septembre 2025**

Nombre de Conseillers

En exercice : **29**

Présents : **20**

Votants : **26**

Convocation : 11/09/2025

**EXTRAÎT du Registre des Délibérations
de la Commune de SAINT-VALLIER**

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur PHILIBERT Alain, Maire.

Etaient présents : PHILIBERT Alain, DUMONT Christophe, GOSSE Danielle, MICHEL Pierre-Philippe, MATRAT Catherine, GERARD Florence, CHAPON Norbert, LUSSIAUD Françoise, LECOEUR Jean-Paul, MEUNIER Daniel, WOZNIAC Edmond, BERGER Guy, IFIRES Carole, MEUNIER Alexandra, DIVERT Pierre, LUCIEN Danielle, BEAUDOT Denis, LECLERC Anita, WITKOWSKI Mathilde, VERMOREL Claude.

Excusés : LODDO Monique, DI GIORGIO Anita ayant donné pouvoir à CHAPON Norbert, BERTHIER Sylvie ayant donné pouvoir à GOSSE Danielle, BILEK Katia ayant donné pouvoir à DUMONT Christophe, HUMBERT Frédérique ayant donné pouvoir à LECOEUR Jean-Paul, FRENICHE Rafaël ayant donné pouvoir à VERMOREL Claude, PICARD Gérard ayant donné pouvoir à BEAUDOT Denis.

Absents : LARONDE Jean-Claude, ULICZNY Irène.

Secrétaire de séance : MICHEL Pierre-Philippe.

Délibération n° DCM 2025-140 :

Tarifs des équipements communaux – A compter du 1^{er} janvier 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Le conseil municipal :

✓ **APPROUVE** la revalorisation de 1,2 % * des tarifs liés aux équipements communaux,

** Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) 2024 (les tarifs votés sur l'année N revalorisés en fonction de l'IPCH connu de l'année N-1)*

✓ **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs des équipements communaux, avec application d'arrondis comme suit :

	Associations Valloiriennes, Personnes physiques et morales résidant sur la commune	Personnes physiques et morales ne résidant pas sur la commune
	Tarifs 2026	Tarifs 2026
Salle Rousseau		
Journée	125 €	151 €
Deux jours consécutifs	249 €	298 €
Salle Mandela		
Journée	204 €	229 €
Deux jours consécutifs	327 €	438 €
Salle Devos		
Journée	330 €	376 €
Deux jours consécutifs	575 €	675 €
Halle couverte		
Journée	87 €	173 €
Deux jours consécutifs	115 €	231 €

Activités à caractère commercial ;		
Journée	231 €	231 €
2 jours consécutifs	348 €	348 €

Equipements sportifs		
<i>Utilisation pour des activités sportives ou culturelles autres que les entraînements, compétitions, portes ouvertes, stages sans droit d'entrée</i>	Cosec AUDIN	Gymnase POTIGNON
	Tarifs 2026	Tarifs 2026
Journée	122 €	330 €
2 jours consécutifs	246 €	575 €

Salle de spectacles - Espace Culturel Louis Aragon	
Equipement	Contributions financières des utilisateurs
SALLE DE SPECTACLES	1 231 € (contre 1 216 € en 2025)
	514 € (508 € en 2025) pour les associations Valloiriennes lors de leur 1 ^{ère} utilisation
	En sus, facturation des frais d'intervention d'un technicien à l'utilisateur, au coût complet d'un agent de la ville ou au vu de la déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail.
	L'intervention d'un SSIAP, pour les activités de spectacles, est prise en charge directement par l'association.
SALLE D'EXPOSITION	105 € sans vente (contre 104 € en 2025)
Durée de location : 10 jours montage et démontage compris	198 € avec vente (contre 196 € en 2025)

COURTS DE TENNIS	
	Tarifs 2026
Résident de St-Vallier	4,45 € / heure
Résident hors St-Vallier	6,80 € / heure

SALLES DE REUNIONS	
Utilisation salle de réunion par association, particulier et/ou organisme extérieur	Tarifs 2026
	63 € / demi-journée

Informations générales

Lors de la première utilisation de l'année civile, un demi-tarif sera applicable aux associations Valloiriennes sur la location (sauf la halle couverte où sera appliqué un tarif de 58€)

Si remise des clés la veille (à 17 heures avec possibilité de les récupérer plus tôt dans l'après-midi sur commun accord notamment pour mariage et période estivale) : 58€

PENALITES	
Type	Tarifs 2026
Nettoyage insuffisant ou incomplet	Forfait de 111 €
Dégradation du lieu ou de matériel	Facturation intégrale des couts de remise en état (Main d'œuvre, pièces de rechanges, prestations extérieures, etc...)
	Main d'œuvre des agents municipaux devant intervenir :
	33,40€/heure par agent

Le Secrétaire
Pierre-Philippe MICHEL

Le 17 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Alain PHILIBERT

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

ID : 071-217104868-20250917-DCM2025_140-DE

S²LO